

La prime à la naissance permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de votre enfant. Découvrez comment faire votre demande en ligne.

## Que vous faut-il pour faire votre demande ?

Pour réaliser votre **demande de Prime à la naissance** sur caf.fr, il vous faut :

- une adresse mél valide,
- vos déclarations de revenus ou avis d'imposition des 2 dernières années,
- l'attestation du premier examen médical prénatal (facultatif).

**ATTENTION !** Si votre médecin n'a pas encore réalisé le premier examen prénatal et a confirmé votre grossesse, vous ne pourrez pas réaliser cette demande.

## Comment faire votre demande en ligne ?

### Si vous êtes allocataire (Déclaration de grossesse non transmise)

① Une fois connecté(e) à **Mon Compte**, cliquez sur « Déclarer un changement » dans la rubrique « **Mes démarches** ».

② Vous devez cocher la case « **Déclarer une grossesse** » puis compléter les différentes informations :

- date de début de grossesse
- date du premier examen prénatal,
- coordonnées du médecin ou de la sage-femme ayant effectué l'examen.

③ Vous pouvez retrouver votre demande dans l'espace **Mon Compte**, rubrique « **Suivre mes démarches** ».

### Si vous n'êtes pas allocataire

① Rendez-vous dans la rubrique « **Mes services en ligne** », « **Faire une demande de prestation** » puis cliquez sur « **Prime à la naissance et allocation de base** ».

② Renseignez toutes les informations demandées concernant votre grossesse, votre état-civil, vos ressources et la composition de votre foyer.

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

### Demande de prime à la naissance

\* Le médecin a réalisé le premier examen prénatal et a confirmé votre grossesse :  Oui  Non

Quitter

Continuer

③ Après avoir répondu précisément aux questions posées et avoir « **Valider** », votre demande est automatiquement transmise à la Caf.